



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AAONO/CRB/CIPM/R/2022 DU 24 FEV 2022 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONCON : HOMA MAL YAYA-
GUELAO SUR 7 KM (AVEC OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT),
COMMUNE DE REY-BOUBA, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION
DU NORD (En procédure d'Urgence).**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Dans le cadre de l'exécution du Budget, le Maire de la Commune de Rey-Bouba (Autorité Contractant), lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation du tronçon Homa Mal Yaya-Guélaou sur 7 km (avec ouvrage de franchissement), Commune de Rey-Bouba, Département du Mayo-Rey, Région du Nord.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres comprennent toutes les parties des corps d'état prévues au cadre du détail quantitatif et estimatif. Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- TRAVAUX PREPARATOIRES;
- TRAVAUX GENERAUX;
- OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ;

3. PARTICIPATION

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans les domaines des Travaux Publics et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Les entreprises intéressées par le présent Avis d'Appel d'Offres sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP/MINTP, Exercice 2022. Le montant prévisionnel dudit marché est de Vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA.

5. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la **Commune de Rey-Bouba** dès publication du présent **Avis d'Appel d'Offres**. Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Quarante Mille (40 000) francs CFA** à la recette municipale.

6. REMISE DES OFFRES :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires** dont un **(01) original** et **Six (06) copies** marquées comme tels, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la **Commune de Rey-Bouba** au plus tard le 16 MARS 2022 à 13 heures précises, heure locale et devra porter la mention :



« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO d'un montant de **Cinq cent quarante mille (540 000) francs CFA**. Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur compétent. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offres ou encore ne respectant pas les modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée purement et simplement irrecevable.

8. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en une (01) phase le 16 MARS 2022 à 14 heures précises dans la salle abritant la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Rey-Bouba, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

9. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution des travaux, prévu par l'Autorité Contractante est de **trois (03) mois**.

10. CRITERES ELIMINATOIRES

Les principaux critères relatifs à l'élimination des offres des candidats sont définis comme ci-après :

- Absence de la caution de soumission;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif (après un délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires concernés);
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Toute offre technique ayant obtenu une note inférieure à **70% (Oui)**, sera jugée mauvaise et exclue du classement ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission.

11. CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

No	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	Le chiffre d'affaires	Oui/Non
3	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières	Oui/Non
4	Les références de l'entrepreneur	Oui/Non
5	L'expérience du personnel	Oui/Non
6	La disponibilité du matériel et des équipements	Oui/Non
7	La capacité financière	Oui/Non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des OUI seront éligibles à l'analyse financière ;

Les erreurs de calcul seront corrigées. La comparaison des offres retenues s'effectuera sur la base du prix toutes taxes comprises (TTC) en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

12. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune de Rey-Bouba (Autorité Contractante), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus à la Commune de Rey-Bouba ou auprès du Délégué Départemental des Travaux Publics du Mayo-Rey à Tcholliré dès publication du présent avis.

Rey-Bouba, le 24 FEV 2022

Ampliations:

- ✓ DDMAP/MR (pour publication)
- ✓ ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- ✓ DDMINTP/MR (pour information)
- ✓ Président CIPM (pour information)
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ Archives/Chrono

Le Maire,
(Autorité Contractante)

